



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 1066

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question relative aux dons d'organes. Le Gouvernement a annoncé qu'il souhaitait relancer les dons d'organes par une information systématique de tous les jeunes âgés de dix-huit à trente ans sur l'importance des greffes. Partageant son souci, qui rejoint également celui des associations, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage pour développer cette information.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de prélèvement sur personne décédée est une priorité aujourd'hui. La loi bioéthique énonce le principe du consentement présumé, si une personne n'a pas exprimé clairement son refus de donner ses organes, elle est considérée comme consentante au don. Dans le cadre de cette loi, les équipes médicales invitent les familles à témoigner d'une opposition éventuelle du défunt et recueillent de nombreux refus. Chaque année, près de 200 personnes décèdent faute de donneurs. La solution ne peut consister à élargir le cercle des donneurs vivants à des proches qui n'ont pas forcément de lien de parenté avec le malade. Elle invite au contraire à redoubler d'effort en vue d'augmenter le nombre de prélèvements par personne décédée. D'ores et déjà, des mesures ont été prises pour les jeunes : l'établissement français des greffes et l'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG) ont mis en commun leurs compétences et leurs moyens pour la réalisation d'un dossier pédagogique sur le prélèvement et la greffe, « la greffe, un don pour la vie », destiné aux élèves des collèges et lycées. Ce document, proposé en octobre 2001 aux professeurs, a pour objectif d'amener les élèves à découvrir le sujet de la greffe sous l'angle scientifique, biologique et de citoyenneté. A l'occasion du lancement en 2000 du plan Greffes, il a été décidé que chaque année une journée serait consacrée à une réflexion sur le thème du don d'organes et, dans cette perspective, le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère chargé de la santé et l'établissement français des greffes ont institué un concours national sur le thème « éthique et don d'organes ». Ce concours a eu lieu en mai 2001 ainsi qu'en mai 2002. Ouvert à tous les élèves de philosophie de classe terminale, ce concours est l'occasion d'une prise de conscience et d'une authentique réflexion philosophique sur le don d'organes. Une autre solution actuellement à l'étude serait de rendre, sinon obligatoire, du moins inévitable l'information sur les dons d'organes aux personnes âgées de dix-huit à trente ans et de pouvoir s'assurer que cette information a bien été reçue. Les médecins scolaires, les médecins généralistes, les médecins du travail, les gynécologues pourraient être les vecteurs de l'information auprès de cette population. Une réflexion doit être menée avec les médecins généralistes pour étudier le rôle que ceux-ci pourraient jouer dans ce schéma général d'information. Des actions de communication ciblées envisageant aussi des partenariats avec l'éducation nationale, les fédérations sportives et d'autres institutions sont en cours d'étude.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1066

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2750

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4827